



Bien vivre chez soi

avec le Spasad

Service polyvalent d'aide et de soins à domicile



Charte nationale
qualité
SERVICES À LA PERSONNE



Édito

Au fil du temps, les élus en responsabilité dans notre commune ont construit des outils de plus en plus diversifiés, et, osons le dire, performants, pour répondre aux besoins de nos concitoyens les plus fragilisés.

Faire face à la problématique du vieillissement, du grand âge, est un des axes forts de la politique sociale que nous voulons mener au cours de notre mandat. Et c'est cet axe-là que nous souhaitons précisément mettre en avant dans le présent livret, dans le contexte de grande mixité sociale qu'offre Mont-Saint-Aignan.

Aujourd'hui, pour atteindre cet objectif, nous avons d'indéniables atouts que peu de villes de taille comparable peuvent se targuer d'avoir : le Centre communal d'action sociale a su se doter, il y a quelques années, d'un service de soins infirmiers à domicile. Il possède depuis longtemps un service d'aide à domicile formant ainsi un service polyvalent, le Spasad, l'un des premiers créés en Normandie, capable d'assumer une prise en charge globale de nos concitoyens frappés par la maladie ou diminués par l'âge. La présence de la résidence Saint Louis avec un service de restauration de qualité en est un autre. Le troisième de nos atouts est un personnel encadrant, formé, expérimenté, qui conjugue de réelles compétences, tant dans le domaine administratif que médical, et de grandes qualités humaines.

C'est avec toute cette équipe qui donne vie et sens qu'élus, nous pouvons conduire notre action !

Catherine Flavigny

Maire

Conseillère départementale

Conseillère communautaire à la Métropole



Sommaire

Une action sociale pour tous	4
<i>Accompagner.....</i>	<i>4</i>
<i>Une action sociale pour tous.....</i>	<i>4</i>
Bien chez soi	5
<i>Adapter son domicile</i>	<i>5</i>
<i>Vivre en toute sécurité.....</i>	<i>5</i>
<i>Se nourrir : trois possibilités</i>	<i>5</i>
<i>Spasad</i>	<i>6</i>
<i>Les principales missions du Spasad</i>	<i>7</i>
<i>Le conseil de la vie sociale du Spasad.....</i>	<i>8</i>
Avancer ensemble	9
<i>Se déplacer ensemble</i>	<i>9</i>
<i>Lire en toute simplicité</i>	<i>9</i>
<i>Se divertir.....</i>	<i>9</i>
Bien vivre en collectivité.....	10
Les annexes	11

Une action sociale pour tous

... Accompagner

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal, d'information et de soutien pour améliorer le quotidien et faire face aux difficultés de la vie.

Il coordonne les actions menées dans le champ social sur le territoire de la commune : c'est l'un des principaux acteurs de la ville en matière d'action sociale. Il intervient auprès du public en difficultés : personnes handicapées, personnes âgées, jeunes, familles, personnes en insertion, personnes sans domicile...

Plus précisément, l'action engagée par le CCAS de Mont-Saint-Aignan pourrait être résumée comme «une action sociale pour tous» avec la mise en avant du sens collectif face aux mécanismes d'individualisation des aides et des parcours, ainsi que la recherche de mixité sociale et intergénérationnelle, de fraternité pour développer les liens entre les habitants.

... Une action sociale pour tous

Pourquoi venir au CCAS ?

La réponse est dans ce livret, décliné en fonction des différents publics : personnes (seniors, jeunes...) en situation de handicap, en difficulté financière ou ayant besoin d'une aide ponctuelle, en recherche de logement, d'emploi... Plus généralement, le CCAS propose une écoute, des conseils et un accompagnement pour tous, à tout moment de la vie.

Un lieu d'accueil unique

Le CCAS regroupe des professionnels qui vous accueillent, vous écoutent, vous orientent et, si nécessaire, vous accompagnent dans vos démarches afin de trouver, avec vous, la meilleure solution à votre demande. Venez nous rencontrer!

Le centre communal d'action sociale est situé à côté de l'hôtel de Ville, 57 rue Louis-Pasteur à Mont-Saint-Aignan.

Il est ouvert :

les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h45 et de 13h45 à 17h00,
les mardis de 8h30 à 12h45 et de 14h00 à 19h00,
et fermé les jeudis.

Tél. 02 35 14 30 19

Bien chez soi

Afin de vous aider à rester chez vous le plus longtemps possible, le CCAS vous propose différentes solutions.

Vous souhaitez poursuivre votre vie à votre domicile, c'est également le désir d'une majorité de personnes âgées ou atteintes d'un handicap. Mais le maintien à domicile implique un accompagnement et des aménagements pour mieux vivre chez soi. Nombreuses sont les initiatives offertes par le CCAS pour répondre à ces attentes et trouver les solutions adaptées à chaque profil : aide, restauration, déplacements, sécurité, logement, relations de proximité, maintien à domicile, loisirs...

Ces services sont assurés par des professionnels formés qui mettent tout en œuvre pour vous garantir la meilleure qualité de vie et faciliter votre quotidien.

... Adapter son domicile

Une équipe du CCAS se tient à votre disposition pour vous accompagner dans les modifications à :

- l'amélioration de votre logement pour le rendre plus adapté et fonctionnel
- l'aménagement de l'habitat par des aides techniques (barre d'appui, réhausseur, chaise de douche, lit adapté...)

En fonction de vos conditions de ressources, certains aménagements peuvent ouvrir droit à des aides financières.

... Vivre en toute sécurité

La téléassistance vous permet de rester chez vous en toute sécurité. Un appareil est installé à domicile, relié à un centre d'écoute. Il permet, en cas de problème, une mise en relation immédiate avec un interlocuteur capable d'évaluer la gravité de la situation et d'organiser une intervention adaptée.

... Se nourrir : trois possibilités

Le portage des repas

C'est l'assurance d'avoir un repas équilibré chaque jour. Il est mis en place pour les personnes se retrouvant seules, en perte d'autonomie ou sortant d'hospitalisation. La livraison est quotidienne ou ponctuelle, selon vos besoins.

La livraison est assurée par un chauffeur entre 7h30 et 12h30 du lundi au vendredi. Les repas du week-end sont livrés le vendredi, celui des jours fériés est livré la veille.

Le chauffeur peut, le cas échéant et notamment en cas de difficultés, prévenir les services du CCAS, lesquels se chargent de contacter la famille, le médecin ou tout autre service approprié.

Le restaurant Saint-Louis

Accessible aux personnes de plus de 60 ans.

Il est ouvert de 12h à 14h du lundi au vendredi (réservation la veille).

Résidence Saint-Louis - 29 rue Gerson - Tél. 02 32 82 01 42

Il est possible de prendre le minibus de proximité pour s'y rendre.

Cuisiner chez soi

Avec une aide à domicile formée à l'équilibre alimentaire.

... Spasad

Le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (Spasad) s'adresse aux adultes âgés, malades ou handicapés. Guichet unique pour les personnes en situation de dépendance, leurs proches et les prescripteurs, il regroupe le service d'aide et d'accompagnement et le service de soins infirmiers. Il incarne un concept novateur de prise en charge globale et pluridisciplinaire, avec un parcours personnalisé d'accompagnement à domicile. Ses interventions concernent des prestations de soins infirmiers, d'aide aux activités de la vie quotidienne, de prévention de la perte d'autonomie, de maintien du lien social...

À chaque sollicitation, une évaluation est réalisée par une coordinatrice, pour un engagement immédiat d'actions concrètes, au plus près des besoins et des souhaits. Cette évaluation permet l'élaboration d'un projet de vie personnalisé auquel participent tous les acteurs nécessaires au maintien à domicile. Il est contractualisé dans un document individuel de prise en charge, signé par le bénéficiaire et le Spasad.

Le Spasad intervient sur le territoire des communes de Mont-Saint-Aignan, Bois Guillaume et Bihorel. Il regroupe près de soixante-dix professionnels encadrés par une cellule de coordination et une direction.

Pour 2019, il se compose de :

- un responsable, cadre de santé,
- deux assistantes (une de gestion et une administrative),
- trois coordinatrices (deux infirmières et une assistante sociale),

- un logisticien,
- un psychologue,
- 40 aides à domicile, dont deux aides médico-psychologique (AMP) et une assistante en soins g erontologie (ASG),
- 20 aides soignantes, dont une aide m dico-psychologique (AMP) et trois assistantes en soins g erontologie (ASG),
- trois infirmi res,
- des partenariats enrichissent les comp tences des  quipes (psychologue, infirmi res lib rales, p dicures podologues, ergoth rapeute, m decins traitants, centre m dico-social, Ehpad et accueils de jour...).

... Les principales missions du Spasad

Une aide aux soins d'hygi ne et confort

- r alisation des actes li s   l'alimentation,
- assistance pour les courses, seul ou en compagnie du b n ficiaire,
- pr paration de repas simples et  quilibr s et/ou veille   ce qu'ils soient pris,
- aide   la mobilit , aux d placements int rieurs (lever, coucher, aller aux toilettes, fermeture des portes et des volets...),
- encadrement du suivi m dical et prise du traitement,
- accompagnement lors de rendez-vous particuliers, dans les promenades et/ou promenades de l'animal de compagnie,
- soutien dans les activit s de la vie sociale,
- compagnie, maintien des relations sociales, aide morale et psychologique (dialogue, jeux...), stimulation des capacit s intellectuelles, sensorielles et motrices par les activit s de la vie quotidienne,
- r alisation d'actions de pr vention et de promotion de sant  (maintien physique, cognitif, hydratation, nutrition, pr vention des chutes...).

Les interventions des services d'aide et d'accompagnement   domicile sont   votre charge. Vous pouvez b n ficier d'une prise en charge financi re (tout ou en partie) aupr s d'organismes financeurs selon le degr  de d pendance et le montant des ressources (par les caisses de retraite, mutuelles ou le Conseil d partemental via l'allocation personnalis e d'autonomie ou la prestation compensatrice du handicap).

Les soins

Toute personne, assur e sociale de plus de 60 ans, ou en situation de handicap ou pr sentant une pathologie chronique, peut  tre prise en compte tant au niveau pr ventif que curatif, sur prescription m dicale du m decin traitant (sp cifiant les soins de nursing, de confort, de surveillance par une aide-soignante et/ou des soins techniques par une infirmi re).



Les interventions réalisées par le service de soins sont prises en charge par la caisse d'assurance maladie de rattachement. La durée de la prise en charge est soumise à validation par la cellule de coordination et en collaboration avec le médecin traitant.

La cellule de coordination vous accompagne pour un éventuel relais de prise en charge (HAD, services d'aide à domicile)

Les intervenants à domicile valident le temps réalisé à votre domicile par un système de télégestion obligatoire et sans frais. Ils interviennent de 7h15 à 20h, 7 jours sur 7. La cellule de coordination est joignable de 8h30 à 17h30 au CCAS. En cas d'urgence, une astreinte téléphonique est disponible au 06 63 27 30 80 sur l'amplitude horaire d'intervention.

Le Spasad assure la continuité de service sauf en cas de force majeure. Ce qui implique une possible modification des horaires ou du jour de l'intervention. Le service s'engage à prévenir l'utilisateur ou le proche aidant.

... La parole et le rôle des usagers

La loi d'orientation du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a amélioré le droit des usagers et repose sur un système de prévention des exclusions et des discriminations. Elle prévoit à cet effet, la mise en place de conseils de la vie sociale (CVS) dans tous les établissements médico-sociaux pour une durée de trois ans.

Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Les membres élus du CVS peuvent être contactés par l'intermédiaire du guichet unique du CCAS.

Une enquête de satisfaction est réalisée annuellement sur l'ensemble du service. Les compte-rendus des réunions du CVS et des enquêtes de satisfaction sont accessibles au guichet unique du CCAS.

En cas de litige, vous avez la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès de la direction du CCAS, par téléphone afin d'obtenir un rendez-vous ou par courrier.

Cependant, si la personne accueillie ou si un proche aidant l'estime nécessaire, il vous est possible de faire appel à un intervenant extérieur, appelée "personne qualifiée" (confère fiche en annexe). Vous avez la possibilité de recourir à une personne de confiance en application de l'article L-311-5-1 du code de l'action sociale et des familles (confère fiche en annexe).

Avancer ensemble

... Se déplacer ensemble

Le service du transport collectif assure les trajets au restaurant de la résidence Saint-Louis, aux centres commerciaux, au marché et aux actions de prévention et d'animations organisées par le CCAS. Attention : le nombre de places est limité.

Pour bénéficier de ce service, un référent du Spasad établira une évaluation à domicile : vous pouvez le contacter au **02 35 14 30 19**.

... Lire en toute simplicité

Un service de bibliothèque à domicile destiné aux personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer est proposé. Pour profiter des livres et revues, il vous suffit de téléphoner au **02 79 18 99 00** aux heures d'ouverture de la bibliothèque, une conseillère prendra rendez-vous avec vous à domicile.

... Se divertir

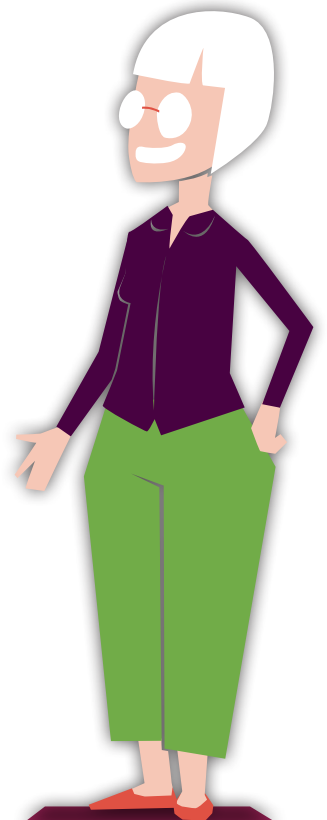
Vous souhaitez vous divertir seul, en famille ou entre amis, le CCAS vous propose différentes animations ainsi que des aides pour accéder à de nombreux loisirs.

Animations intergénérationnelles

Familles et seniors se réunissent autour d'une même activité, échangeant des pratiques, de l'aide et des connaissances : ateliers jeux vidéos, arts plastiques, cuisine, chorale, théâtre...

Seniors en Vacances

Ce dispositif s'adresse, sous conditions de ressources, aux retraités de plus de 60 ans ou de plus de 55 ans en situation de handicap. Avec le programme Seniors en vacances de l'ANCV, le CCAS permet aux retraités de la commune de bénéficier d'un séjour à un tarif préférentiel. Les objectifs sont de rompre la solitude et l'isolement, de créer du lien social, d'offrir du bien-être, d'allier plaisir et prévention.



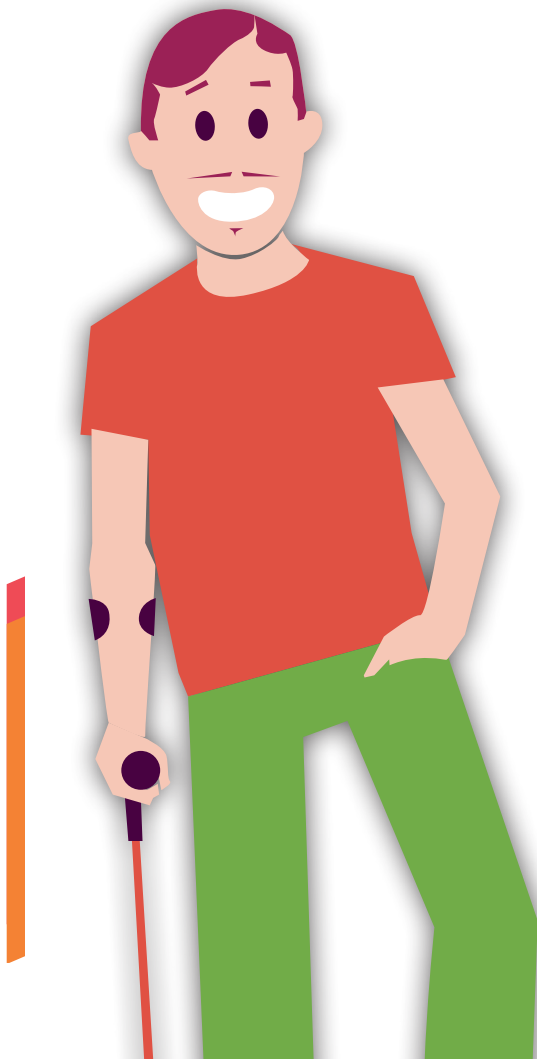
Bien vivre en collectivité

Le rôle du CCAS est de vous accompagner afin de faciliter chaque étape de votre nouvelle organisation de vie.

Les logements proposés par la Ville vous permettent de bénéficier de services individuels ou collectifs dans un cadre sécurisant.

La **résidence autonomie Saint-Louis** vous offre un hébergement temporaire ou permanent dans un cadre de vie adapté et sécurisé. Elle accueille les personnes de plus de 60 ans, avec des prestations diverses : restaurant, lingerie, coiffure, pédicure, animations et prévention... L'ensemble des services nécessaires à la vie quotidienne est assuré dans un cadre sécurisé. L'intervention du Spasad auprès des résidents peut être mise en place comme dans tous les logements de la ville.

Située au 29 rue Gerson, l'accueil de la résidence est joignable au **02 32 82 01 42**.



Les annexes

- Organigramme
- La personne qualifiée
- La personne de confiance
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- La grille tarifaire
- Le règlement de fonctionnement
- Les limites des missions des intervenants à domicile
- Les représentants usagers du CVS
- La charte informatique et libertés
- La charte de la laïcité
- La charte éthique

CCAS

à tout âge

**Centre
communal
d'action
social**

57 rue Louis-Pasteur

Tél. 02 35 14 30 19